



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2025, le conseil municipal a adopté la Politique d'utilisation de la Bibliothèque municipale de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

QUE l'objet de ladite Politique vise à assurer un service de qualité, efficace et adapté aux besoins des usagers de la bibliothèque municipale. Elle encadre l'accès aux services offerts et favorise la diffusion de l'information ;

QUE ladite Politique remplace le Règlement numéro 2017-09 concernant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale qui a été abrogé par le Règlement numéro 2025-14 ;

QUE ladite politique est entrée en vigueur selon la Loi ;

QUE ladite politique est disponible pour consultation au bureau municipal et à la Bibliothèque, situés au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 19^e jour du mois de février 2026

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 00 et 17 h 10, le 19 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 février 2026.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe